

**La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés du 9 mars 2004, du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009 et du 6 mars 2018 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury de la certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « **ARTS** » - session 2023 - est composé comme suit :

Président :

Olivier MASSÉ, IA-IPR de lettres

Membres :

Option « cinéma et audiovisuel »,
Isabelle PECHEYRAN-ROSSI, IA-IPR de lettres
Laurent JACKEL, Enseignant, LG Montesquieu – Bordeaux
Sandra MOURAD, Enseignante, Lycée hôtelier - Talence
Olivier DESAGNAT, Directeur de l'association d'Asques et d'Ailleurs - Asques

Option « danse »
Cosette AGNAN-POURINET, IA-IPR d'éducation physique et sportive
Nathalie FERRIER, Conseillère Arts et Culture - rectorat
Elsa MOULINEAU, Danseuse chorégraphe, Compagnie « Mutine » - Bordeaux
Dominique DROULOT-TOULEMONDE, conseillère pédagogique - Bordeaux

Option « histoire de l'art »,
Catherine KEREVER, IA-IPR d'arts plastiques
Dominique BEAUPUY, IA-IPR d'histoire géographie
Olivier MASSÉ, IA-IPR de lettres

Option « théâtre »,
Olivier MASSÉ, IA-IPR de lettres
Myriam LOBRY, IA-IPR de lettres
Muriel MACHEFER, Partenaire culturel, compagnie le Globe - Bordeaux
Marie-Pierre MANO, Enseignante, LG Montesquieu – Bordeaux
Audrey MORENO, Professeure des écoles - Libourne
Jean-Luc OLLIVIER, Metteur en scène, compagnie le Globe - Bordeaux

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 20 janvier 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

